

# EDITO

## Continuez à déposer vos Ad'AP, mais soyez vigilants.

Plus de 6 mois après l'échéance officielle du 26 septembre 2015 pour les dépôts de dossiers Ad'AP, les Préfectures continuent d'enregistrer de nouvelles demandes, même si le rythme a bien évidemment ralenti. Les services poursuivent néanmoins encore les instructions à un rythme toujours intense pour nombre d'entre eux. L'ordonnance du 26 septembre 2014 a prévu et rendu possible les dépôts tardifs, si tant est qu'ils soient justifiés. Gestionnaires ou exploitants n'étant toujours pas entrés dans la démarche, il est temps de rejoindre la dynamique ; mairies, organisations et ordres professionnels, chambres consulaires, professionnels du diagnostic et de la maîtrise d'oeuvre, continuez à les informer, les sensibiliser et les accompagner.

Pour autant, cette dynamique n'a malheureusement pas échappé à certains individus peu scrupuleux qui n'hésitent pas, au nom d'une accessibilité qu'ils méconnaissent, à démarcher des gestionnaires ou exploitants d'ERP principalement de 5e catégorie, en utilisant les leviers de la peur et de la menace de la sanction financière pour les inciter à accepter les services qu'ils proposent.

J'invite donc tout le monde à la plus grande vigilance, à garder en tête certains réflexes de bon sens : consulter les sites internet gouvernementaux, se méfier des méthodes jugées agressives, et surtout ne jamais donner ses coordonnées bancaires au téléphone. En cas de malversation avérée, n'hésitez pas saisir la justice.

Toutes les informations fiables se trouvent sur le site gouvernemental :

<http://www.developpement-durable.go...>